



INSCRIPTION

ASSOCIATION SPORTIVE MONT SAINT JEAN 2024-2025

Chers parents et élèves,

L'association Sportive du Mont Saint Jean, affiliée à l'U.N.S.S (Union Nationale du Sport Scolaire) est ouverte à tous les collégiens et lycéens de l'établissement, désireux de pratiquer des activités nouvelles, ou de se perfectionner dans une des activités proposées ou même, éventuellement, de participer ponctuellement aux compétitions UNSS afin de représenter notre établissement dans de nombreux sports (les compétitions se déroulent le mercredi après-midi).

Pour participer à ces pratiques, les élèves devront s'inscrire au préalable et être licenciés à l'Union Nationale du Sport Scolaire. La cotisation a été fixée à 50 € pour l'année et inclut la licence (cotisation réduite à 20€ pour les élèves participant seulement aux compétitions ponctuelles).

La licence est obligatoire pour la pratique de toutes les activités organisées dans le cadre de l'UNSS, en entraînement et/ou compétition et est valable pour l'année scolaire 2024-2025.

En fonction de l'attrait des activités proposées au sein de l'établissement, de leur affluence et des futures compétitions en prévision, les activités et les créneaux de pratique pourront être modifiés aux 2^e et/ou 3^e trimestres, cela afin de satisfaire le plus grand nombre d'élèves.

ACTIVITÉS SPORTIVES PROPOSÉES au 1^{er} trimestre :

L'adhésion à l'Association Sportive donne accès à l'ensemble des activités, l'élève ayant le choix de pratiquer une ou plusieurs activités.

DÉBUT DES ACTIVITÉS LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

attention pas de volley le 2/10

	COMBAT	FITNESS LYCÉE Gymnase MSJ	VOLLEY BALL Terrain MSJ	GYMNASTIQUE Gymnase MSJ	TENNIS DE TABLE Gymnase MSJ
MARDI					12h-13h
MERCREDI			13H-15H		
JEUDI	12H-13H	13H-14H		13H-14H	
VENDREDI					13H-14H

INSCRIPTION :

Elle est à faire auprès de son enseignant d'EPS ou en se rendant directement sur le lieu et à l'horaire de l'activité choisie et à remettre à l'enseignant d'EPS, responsable de l'activité.

Se munir de :

- l'autorisation ci-après, remplie et signée par les parents.

- le règlement de 50 Euros (tarif licence multi activités pour l'année scolaire 2024-2025), soit par virement (IBAN en page 2), soit par chèque à l'ordre de l'**A.S Mont St Jean**.

À noter que l'AS Mt Saint Jean est partenaire ePass Jeunes, mis en place par la Région Sud. Les lycéens peuvent utiliser leur dotation de 20€ attribuée pour une pratique sportive simplement en s'inscrivant d'abord via l'application e-PASS JEUNES RÉGION SUD puis en rentrant le code partenaire : 539515279 ou en scannant le QR code ci-joint de l'association sportive. 20 € seront alors directement versés sur le compte de l'association.



AUTORISATION DES PARENTS :

Je soussigné(e) Mr, Mme.....

Numéro de téléphone :

Mail :@.....

autorise mon fils / ma fille (nom, prénom) :

né(e) le :/...../....., élève en classe de

à participer aux activités proposées dans le cadre de l'Association Sportive du Mont Saint Jean.

Cochez ci-dessous les activités auxquelles l'enfant souhaite s'inscrire (sans limitation) :

INSCRIPTIONS ENCORE POSSIBLES

attention pas de volley le 2/10

	COMBAT	FITNESS LYCÉE Gymnase MSJ	VOLLEY BALL Terrain MSJ	GYMNASTIQUE E Gymnase MSJ	TENNIS DE TABLE Gymnase MSJ
<i>MARDI</i>					<input type="checkbox"/> 12H-13H
<i>MERCREDI</i>			<input type="checkbox"/> 13H-15H		
<i>JEUDI</i>	<input type="checkbox"/> 12H-13H	<input type="checkbox"/> 13h-14h		<input type="checkbox"/> 13H-14H	
<i>VENDREDI</i>					<input type="checkbox"/> 13H-14H

ATTENTION NOUVELLE PROCÉDURE :

Suite à la prise de licence par les enseignants d'EPS, vous recevrez sur le mail renseigné sur cette autorisation, un mail venant d'Opuss (site de l'UNSS Nationale) (voir aussi dans les mails indésirables) vous invitant à valider la licence.

Règlement Général pour la Protection des Données :

J'autorise les personnes en charge d'établir la licence UNSS, à renseigner les rubriques suivantes concernant mon enfant sur le site <https://opuss.unss.org> :

nom, prénom, sexe, date de naissance, numéro de téléphone et adresse mail.

Droit à l'image :

J'autorise mon enfant à être photographié et/ou filmé pendant les manifestations UNSS, pour diffusion dans l'établissement, site internet de l'établissement, du Rectorat, du Site UNSS (Facebook, Instagram, msjantibes.fr, unss.org)

Signature des parents :

Les différentes activités ne pourront être pratiquées qu'avec la licence UNSS

- 50 € tarif multi activités pour l'année scolaire ;
ou
- 20 € pour les compétitions ponctuelles (raids, cross, compétitions d'athlétisme, VTT,....)
lorsque l'enfant n'est pas déjà licencié.

Règlement à l'ordre de l'A.S MT ST JEAN :

soit par virement bancaire IBAN : FR76 1009 6183 1200 0443 0530 184

soit par chèque

RAPPEL : 20€ pourront être réglés grâce à l'application e-PASS après s'être inscrit et connecté au service.